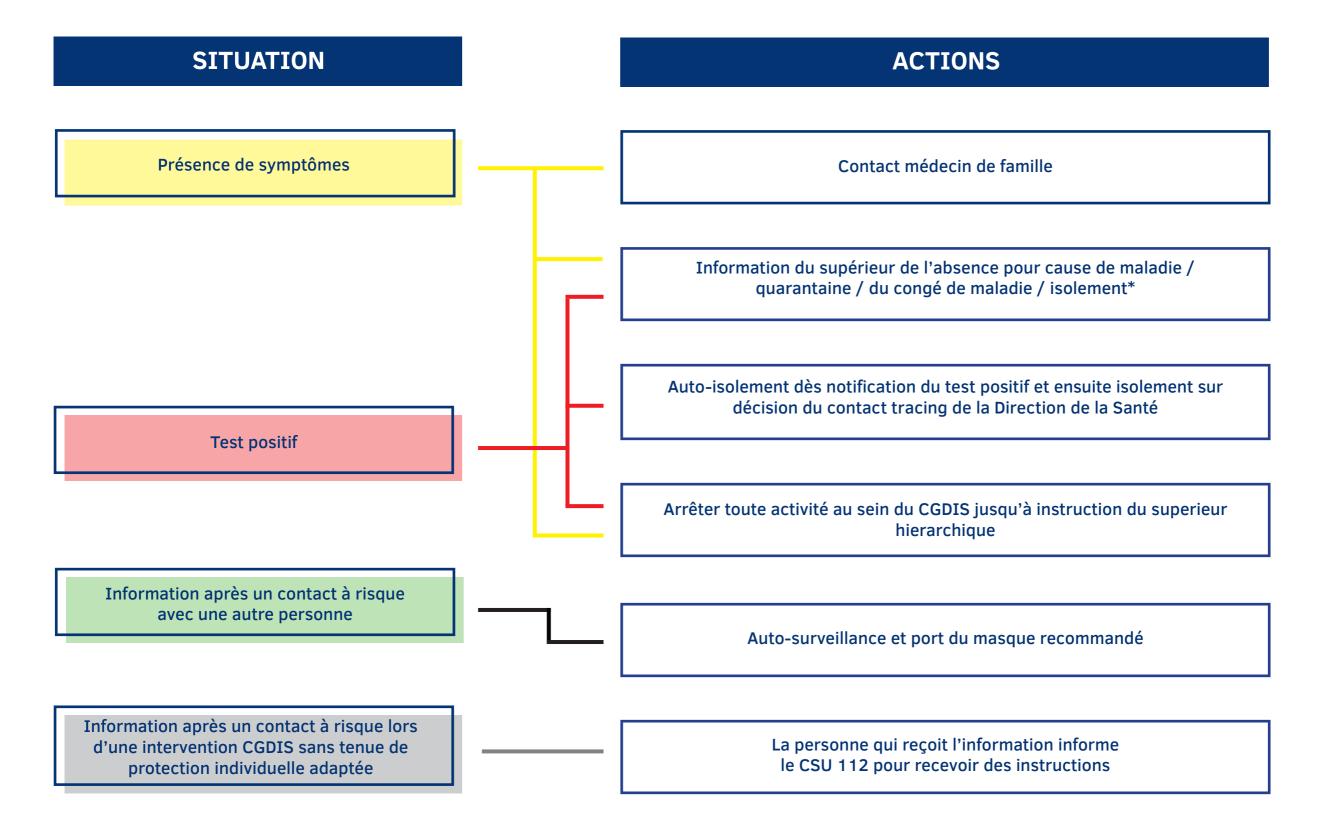
PROCÉDURE À APPLIQUER PAR LE POMPIER



*Veuillez aussi informer absences@cgdis.lu de votre absence pour cause de maladie / quarantaine / congé de maladie / isolement

Veuillez aussi contacter asences@cgdis.lu lors de la reprise du travail



(14/02/2022)